

Monsieur le président, les gouvernements municipaux ne peuvent être tenus responsables des difficultés commerciales qui existent entre les différents pays, ni de la réduction des achats des pays étrangers au Canada, ni du fait que les stocks en réserve de nos sociétés soient tellement considérable que ces dernières soient obligées de fermer leurs usines afin de ne pas surcharger leurs entrepôts. Bien au contraire, la responsabilité de cet état de choses incombe au gouvernement central, et c'est pourquoi nous lui demandons aujourd'hui d'ouvrir les yeux et de constater ce qui se passe autour de lui.

Le député de Vancouver-Est revient d'une visite dans sa circonscription. Il a constaté la situation qui existait chez lui; or cette même situation existe actuellement dans notre région et les municipalités avoisinantes, et le gouvernement,—le ministre du Travail en tête,—se ferme les yeux pour ne rien voir. Voilà ce dont nous nous plaignons à l'heure actuelle.

Monsieur le président, le chef de l'opposition (M. Pearson) demandait tantôt à l'honorable ministre du Travail de remettre à plus tard l'étude du premier crédit de son ministère afin que nous ayons l'occasion de discuter tous ces problèmes. Qu'a répondu le ministre? Il a dit: "On ne peut pas faire cela." Et pourtant, la chose s'est faite dans le passé. Il est arrivé souvent que des ministres aient consenti à suspendre le premier poste de leur ministère afin d'y revenir plus tard. Cette procédure était aussi suivie régulièrement lorsque je siégeais à la législature de la province de Québec. De fait, le premier crédit de tous les ministères était réservé jusqu'à la fin de la session. Cependant, il semble que l'on veuille nous imposer un nouveau genre de bâillon en cette enceinte en nous disant: "Adoptez cela, ou vous n'obtiendrez rien." Eh bien, monsieur le président, nous ne pouvons accepter ce nouveau genre de bâillon d'un gouvernement dont les membres ont prétendu que les droits de la députation devaient être respectés et que l'opposition avait des droits égaux à ceux du groupe ministériel à la Chambre.

Eh bien, monsieur le président, nous constatons que tous ces droits sont niés aux députés de l'opposition. Nous n'avons pas le droit de demander quoi que ce soit; c'est toujours refusé. Monsieur le président, je prétends que le gouvernement est dans l'erreur en n'accomplissant pas son devoir à l'égard de ceux qui souffrent. Comme le disait l'honorable député de Vancouver-Est, tantôt, il n'est pas là pour donner de la nourriture à ceux qui ont faim, pour vêtir ceux qui ont froid et trouver un logis à ceux qui doivent se loger, parfois à grand ciel ouvert.

A mon avis, le ministre ne remplit pas son devoir en refusant d'accepter les suggestions qui lui sont faites par les membres de l'opposition. Qu'il en assume tout le fardeau, toute la responsabilité!

(Traduction)

**M. Browne (Vancouver-Kingsway):** Monsieur le président, nous avons entendu des interventions très émouvantes cet après-midi, et on nous a parlé de personnes dont le nom est rayé de la liste parce que leurs prestations d'assurance-chômage sont épuisées. Il est difficile de croire que ces interventions sont le fait d'une opposition qui fait obstruction par tous les moyens aux modifications de la loi sur l'assurance-chômage qui porteraient notamment de 36 à 52 semaines la période des prestations.

**L'hon. M. Martin:** J'invoque le Règlement. L'honorable député a dit que des députés font obstruction à certaines modifications de la loi sur l'assurance-chômage. Le mot "obstruction" est offensant, comme vous le savez fort bien, monsieur le président. Ce que nous avons tenté de faire, c'est d'obtenir des mesures plus justes à l'endroit des patrons et des ouvriers du Canada, aux termes de la loi. Qu'une telle insinuation ait été faite par un député aussi sensé, un des plus sensés de la Chambre, c'est pour le moins regrettable. J'espère qu'il retirera ses paroles sur-le-champ, sans attendre que le président l'y oblige.

**M. le président suppléant:** Puis-je signaler au député de Vancouver-Kingsway qu'il ne peut traiter d'une question dont un comité est saisi tant que cet organisme n'a pas soumis son rapport à la Chambre.

**M. Browne (Vancouver-Kingsway):** Monsieur le président, je rappelle seulement au comité et à tous ceux qui se plaignent du nombre de gens dont les prestations d'assurance-chômage sont épuisées que de fait ils ont voté contre cette mesure en principe à la Chambre il y a quelques jours; ils l'ont tout fait sauf un, le député de Vancouver-Est.

**L'hon. M. Martin:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Ceux qui ont voté contre la mesure n'ont pas voté contre l'assurance-chômage; ils ont voté contre une disposition particulière qui, à leur avis, ne rendait pas justice à certains groupements de notre pays. Ils n'ont pas voté contre l'assurance-chômage. Comme on le sait, en effet, les membres de l'opposition libérale appartiennent au parti qui a institué l'assurance-chômage en notre pays.

**M. Pallett:** Ce n'est pas exact.

**M. Browne (Vancouver-Kingsway):** Monsieur le président, pour rétablir les faits